



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE du 11 mars 2023 à MESQUER 17H15

RAPPEL : La dernière assemblée générale s'est tenue le 24 octobre 2021.

Nous avons décidé en 2023 de considérer tous les membres présents comme votants, moyennant cotisation, et de constituer un listing neuf.

Notre assemblée est donc constituée de 23 votants, dont 21 présents et deux pouvoirs.

1) Accueil par le Président

DENIS Moinet remercie toutes les personnes présentes, rappelle l'historique 2022 (cf rappel) et présente le déroulé de l'AG. Il propose aussi que si les personnes souhaitent un vote à bulletin secret, c'est possible.

2) Présentation du rapport d'activité 2022 (cf diaporama de Pierre Chénot, notre directeur)

La dernière année de référence représentant l'activité « normale » de l'ASPA est 2019.

EN 2022, l'ASPA a été fermée la moitié de l'année.

L'ensemble des conclusions faites pour 2022 reste valable pour 2023, c'est-à-dire qu'il faut constamment revoir les plannings car les écoles qui s'inscrivent pour les classes de mer annulent, puis rappellent pour finalement venir, pour enfin annuler au dernier moment, ou modifier le nombre de classes présentes...

Les écoles ont désormais un délai de réservation qui leur permet des modifications jusqu'à 5 semaines avant le séjour, délai très court pour une réorganisation par l'ASPA.

25% des devis ont été signés, mais 86 % des devis signés ont été modifiés 4 fois en moyenne.

En 2022, l'activité a totalisé 582 lits, donc on continue à attirer beaucoup mais le travail administratif est très lourd du fait de tous ces changements. Ils correspondent à 170 clients en moyenne.

Il y a eu aussi 125 jours de personnel en arrêt qui n'ont pas pu être remplacés, le marché du travail ne favorise plus les métiers du ménage et cuisine.

C'est un phénomène sociétal, les autres centres vivent la même chose.

Les 3 sites (Piriac, Mesquer et Gèdre) ont cumulé 17000 nuitées, alors qu'en 2019, seul Piriac avait obtenu un résultat similaire. Beaucoup de ces nuitées correspondaient à des adultes en week-end.

En 3 ans, on a perdu 1,5 jour de durée de séjour en moyenne.

Tendances et évolutions des séjours à l'ASPA sur 5 ans

Du fait de la flambée des prix des fluides, certaines municipalités coupent dans les budgets et suppriment les classes de mer. Les enveloppes budgétaires sont très limitées.

Les écoles bretonnes ne viennent pas en classe de mer en Loire-Atlantique, la Région Bretagne les subventionne pour qu'elles restent en Bretagne dans leurs déplacements pédagogiques.

Les écoles privilégient de plus en plus des gros déplacements mais sur 3 ans, donc on ne les revoit plus avant N+3. En moyenne, une école vient une année sur 8.

Sur Piriac, nos clients représentent surtout des écoles primaires qui souhaitent de moins en moins de moments d'animation par nos salariés, elles demandent plus de l'hôtellerie seulement et achètent les prestations sur St-Nazaire.

Aujourd'hui, nous n'accueillons plus que la moitié d'écoles de Loire-Atlantique. Nous ne savons pas vraiment quelle en est la raison, peut-être du fait de départ en retraite de nombreux enseignants qui nous étaient fidèles. On capte maintenant des écoles de plus en plus éloignées.

Le nombre d'enfants en colo est passé de 60 à 25 enfants en moyenne, donc une vraie perte de fréquentation.

3) **Présentation du rapport financier 2022** : (cf diaporama de Michel Huchet, notre trésorier)

En 2021, l'ASPA avait accueilli des migrants et avait été rémunérée par la Préfecture. Il y avait eu également des aides de l'Etat pour compenser les pertes d'activité dues au Covid.

Mais en 2022, les résultats sont mauvais, les charges de fonctionnement ont beaucoup augmenté, du fait des coûts de l'énergie et des produits alimentaires.

Le Conseil d'administration a décidé d'entamer une procédure de sauvegarde auprès du Tribunal de Commerce, un mandataire a donc été désigné pour nous représenter. Un délibéré fin février nous autorise à poursuivre nos activités.

Tous nos fournisseurs sont payés, mais les paiements aux grandes institutions sont bloqués (Etat et banque). Un plan d'apurement va nous être proposé dans les semaines à venir.

Il nous est impossible de présenter un budget prévisionnel pour 2023 du fait des changements constants des inscriptions, donc du chiffre d'affaires.

La trésorerie est presque épuisée, on avait imaginé un CA pour 2022 de 1,30 millions d'euros et en réalité nous avons perdu 300 000 euros, donc notre situation devient compliquée.

VOTE DU BUDGET PAR LES MEMBRES DE L'AG

POUR	ABSTENTION	CONTRE
23	0	0

4) **Point relatif à la situation de l'ASPA** :

- *Contexte économique* (cf diaporama présenté par Gaëlle Malécot-Tamborini)
- *Mode gouvernance actuel*

C'est l'option 2 réexpliquée par Denis.

- *Présentation du nouveau projet de gouvernance associative voté par le conseil d'administration (CA), option 3.*

Après explication des trois options de gouvernance possibles, les membres de l'AG et les salariés présents ont débattu.

- *Intervention individuelle des membres du CA : chaque membre du CA a présenté les raisons qui l'ont poussé.e à voter l'option 3*
- *Vote de l'assemblée sur les questions liées à la gouvernance, pour ou contre l'option 3*

POUR	ABSTENTION	CONTRE
16	7	0

5) Renouvellement des membres du conseil d'administration

Du fait que certains membres du CA n'ont pu être remplacés en 2022, les membres du CA ont décidé collectivement de démissionner.

Cela permet à tout adhérent de se présenter au nouveau CA.

Se sont présentés comme candidats à l'élection au CA :

CANDIDATS	POUR	ABSTENTION	CONTRE
Michel Huchet	17	1	5 *
Pierrick Jaouen	23	0	0
Eléonore Kurtz	23	0	0
Déborah Leray	23	0	0
Gaëlle Malécot-Tamborini	23	0	0
Denis Moinet	23	0	0
Gérard Mouëzy	23	0	0
Anne Queffélec	23	0	0

* ce n'est pas sa gestion qui est remise en cause, c'est que Michel avait décidé de partir en retraite et au dernier moment, il a changé d'avis. Les résultats sont un gros clin d'œil plein d'amitié.

6) Quitus donné aux administrateurs pour la mise en place du projet

Du fait de l'importance du nouveau projet de gouvernance de l'ASPA, Denis demande à l'assemblée de donner quitus au Conseil d'Administration dans ses décisions futures.

POUR	ABSTENTION	CONTRE
19	4	0

Fin de l'AG : 19H30